

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30**

N° DEL2018\_025 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

#### **L'an deux mille dix huit, le six février**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs,  
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

**Votants : 47**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018**

**N° DEL2018\_025 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION LOCALE  
D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES  
(TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA  
VILLE**

Pilote : Direction Générale des Services

**Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,**

Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015 a été approuvée la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La convention a été signée le 22 décembre 2015 par l'Etat, la communauté d'agglomération et l'Office Public de l'Habitat du Tarn. La convention constitue une annexe du contrat de ville.

L'abattement de TFPB permet au bailleur social de financer des actions de renforcement de la qualité de vie des locataires ou des dispositifs spécifiques aux quartiers dans un objectif d'amélioration des conditions de vies des habitants.

L'annexe à la convention de 2015 présentait le plan d'actions retenu pour l'année 2016.

Conformément à la convention, l'actualisation annuelle du plan d'actions doit faire l'objet d'avenants. L'actualisation du plan d'actions pour l'année 2017 a fait l'objet de l'avenant N°1 à la convention approuvé par délibération du conseil communautaire le 9 février 2017.

Par la présente délibération, je vous présente l'avenant n°2 proposant le plan d'actions pour l'année 2018.

Les enjeux financiers d'abattement de la TFPB par quartiers concernés sont les suivants :

| <b>Quartiers</b>                                         | <b>Cantepau</b> | <b>Lapanouse Saint-Martin</b> | <b>Rayssac - Veyrières</b> |
|----------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|----------------------------|
| <b>Nb total de logements bénéficiant de l'abattement</b> | 1 095           | 583                           | 700                        |
| <b>Estimation du montant TFPB (k€)</b>                   | 230             | 130                           | 165                        |

Je vous demande d'approuver le plan d'actions pour l'année 2018 faisant l'objet de l'avenant N°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération communautaire du 30 juin 2015 relative à l'adoption du contrat de ville,

VU la délibération communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 22 décembre 2015,

VU le projet d'avenant n°2 ci-annexé,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 23 janvier 2018,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'avenant N°2 à la convention du 22 décembre 2015 d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et proposant le plan d'actions de l'année 2018.

**AUTORISE** madame la présidente à signer l'avenant N°2 et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier.

Pour extrait conforme,  
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL